



## Assemblée générale du 24 juin 2020

### Procès verbal

L'Assemblée générale de la Confédération Amicale des Ingénieurs de l'Armement s'est tenue sous forme de visioconférence sous la présidence de Philippe Hervé, le 24 juin 2020.

À 17 h 10, la séance est déclarée ouverte.

Après la lecture des rapports financier et moral, il est procédé au vote des résolutions.

#### **1ère résolution :**

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2019 est approuvé.

#### **2e résolution :**

L'assemblée générale approuve le rapport moral du président commentant les activités de l'année passée et celles en cours ou prévues.

#### **3e résolution :**

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier du trésorier et le rapport de la commission spéciale de contrôle des comptes, approuve les comptes de l'exercice clos, le budget prévisionnel pour l'exercice 2020, l'affectation des excédents de gestion et donne quitus au Conseil pour sa gestion.

Les trois résolutions sont votées à l'unanimité des présents et des procurations reçues par le Président.

Le résultat de l'élection des membres du Conseil d'administration par procuration ou correspondance est le suivant :

- Olivier-Pierre Jacquotte,
  - Monique Legrand-Larroche, qui étaient tous deux rééligibles et se représentaient ;
  - Jean-Baptiste Moiroud, qui avait été coopté en cours d'année et se représentait ;
  - Olivier Martin
  - François Terrail, nouveaux candidats
- ont tous été élus à l'unanimité.

Il y a eu 21 votes par procuration donnée au Président, 7 votes par correspondance, plus 2 présents pour le dépouillement (Philippe Hervé et Alain Jouanjus), soit 30 suffrages exprimés. 4 votes par correspondance n'ont pu être comptabilisés car l'enveloppe d'envoi ne comportait aucune identification de l'émetteur (ils étaient également tous favorables à la liste proposée par le Conseil d'administration.)